

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes tenue le mardi, 4 décembre 2001, à 19 h 30, au 1740 rue Roberval, Saint-Bruno-de-Montarville.

**SONT PRÉSENTS :** mesdames et messieurs les commissaires Yves Ballard, Huguette Bussièrès, Suzanne Chartrand, Luce Deschênes Damian, Pierre Diamond, Gabriel Ducharme, Manon Handfield, Alain Langlois, Lucie Legault, Louise Legault-Choquette, Marc-André Lehoux, Anne-Marie Loiselle, André Mc Nicoll, Yvan Noël, Jean-François Rabouin, Hélène Roberge, Paul St-Onge, Line Tessier, Alain Villemure ainsi que Francine Charbonneau et Diane Miron, représentantes du Comité de parents.

**ABSENCES MOTIVÉES :** madame Renée Roy et monsieur Jean-Louis Lachapelle.

Assistent également à cette séance : mesdames Ginette Jacques, directrice générale, Monique Hébert, directrice générale adjointe, Suzanne Séguin, secrétaire générale et messieurs Jean-Guy Brais, directeur du Service des ressources humaines, Pierre Charland, directeur du Service des ressources financières, Serge Dubé, directeur général adjoint, André Dubreuil, directeur du Service des ressources matérielles, Daniel Grisé, directeur du Service des ressources informatiques, Louis Laliberté, directeur du Service des ressources éducatives et Pierre Massicotte, directeur du Service de l'organisation scolaire.

## **1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Gabriel Ducharme, président, fait la constatation du quorum et procède à l'ouverture de la séance.

## **2. REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**C-057-12-01** Il est proposé par madame Luce Deschênes Damian d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance.
2. Revue et adoption de l'ordre du jour.
3. Revue et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 novembre 2001.
4. Affaires relatives à la dernière séance.
5. Parole au public.
6. Affaires reportées et affaires nouvelles :
  - 6.1. Projet de modification à l'horaire des élèves du primaire et du secondaire pour les secteurs centre et ouest
  - 6.2. Emprunt à long terme / autorisation et modalités / 6 325 000 \$
  - 6.3. Emprunt à long terme / autorisation et modalités / 6 884 000 \$

- 6.4. Santé et sécurité au travail / taux de cotisation / année 2002
- 6.5. Budget des établissements 2001-2002 / approbation
- 6.6. Cadre de référence pour le renouvellement des protocoles
- 6.7. École de la Roselière / addenda au bail de location
- 6.8. Amendement à la résolution C-172-02-01 / conseillère en gestion de personnel
- 6.9. École de la Pommeraie / projet de bail de location pour l'installation d'une antenne et d'un cabinet d'équipement
- 6.10. Protocole d'entente d'utilisation des locaux de l'école du Parchemin avec la Ville de Carignan
- 6.11. École secondaire du Mont-Bruno / terrains excédentaires
- 6.12. Convention générale pour l'utilisation de certains services et locaux à des fins administratives, communautaires, éducationnelles, culturelles et de loisirs.

7. Information :

- 7.1. Rapport annuel 2000-2001 / dépôt
- 7.2. Ententes de scolarisation et autres mouvements de l'effectif scolaire / année 2001-2002
- 7.3. Consultation relative à la prochaine négociation des conventions collectives
- 7.4. Programme «Une école ouverte sur son milieu»
- 7.5. École secondaire Polybel / demande de subvention à la mesure «vice de construction»
- 7.6. Inventaire des terrains de la Commission scolaire des Patriotes / état de situation
- 7.7. Services de garde / rapport du vérificateur général du Québec.

8. Affaires diverses.

9. Parole au public.

10. Parole aux membres du Conseil.

11. Levée de la séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **3. REVUE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENU LE 6 DÉCEMBRE 2001**

**C-058-12-01** Il est proposé par monsieur Marc-André Lehoux d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 décembre 2001 et ce, tel que rédigé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **4. AFFAIRES RELATIVES À LA DERNIÈRE SÉANCE**

Un suivi sera apporté quant à des frais exigés pour des rencontres et des activités parascolaires tenues dans une école.

Le directeur du Service de l'organisation scolaire, monsieur Pierre Massicotte, complète l'information demandée quant à la sécurité des élèves et le transport scolaire. Le sujet sera repris lors de la prochaine séance.

## **5. PAROLE AU PUBLIC**

Monsieur Richard Lépine, enseignant à l'école secondaire du Mont-Bruno, intervient relativement à la démarche de modification à l'horaire des élèves. Il réitère son espoir à l'effet qu'une modification de l'horaire contribue à redonner à l'école secondaire du Mont-Bruno son statut d'excellence. Il salue la démarche effectuée par le Conseil dans ce dossier.

Le président du Conseil des commissaires, monsieur Gabriel Ducharme, fait remarquer que ce dossier a généré beaucoup d'émotions et de questionnement face à la décision qui sera prise ce soir.

Le président de l'Organisme de participation des parents de l'école Père-Marquette rappelle que la recherche de solutions pour l'atteinte des objectifs visés ne passe pas nécessairement par une modification d'horaire.

Le président, monsieur Gabriel Ducharme, indique un certain nombre d'hypothèses mises de l'avant dans ce dossier et les contraintes avec lesquelles les membres du Conseil ont eu à composer dans leur analyse. Enfin, il décrit dans quel esprit les commissaires se prononceront ce soir.

## **6. AFFAIRES REPORTÉES ET AFFAIRES NOUVELLES :**

### **6.1 Projet de modification à l'horaire des élèves du primaire et du secondaire pour les secteurs centre et ouest**

Le directeur du Service de l'organisation scolaire, monsieur Pierre Massicotte, présente le dossier susmentionné.

Considérant que la Commission scolaire des Patriotes a entrepris une démarche de consultation sur deux projets de modification des horaires en vue de répondre aux attentes des écoles secondaires des secteurs centre et ouest;

Considérant que les projets globaux de modification des horaires soumis à la consultation présentent de grandes difficultés d'application;

Considérant l'ensemble des avis reçus;

Considérant qu'il y a lieu d'explorer d'autres pistes de solutions que celles déjà identifiées pour implanter au secondaire des périodes de cours de 75 minutes;

**C-059-12-01**

Il est proposé par madame Hélène Roberge de retirer le dernier projet de modification de l'horaire des élèves du primaire et du secondaire pour les secteurs centre et ouest dont l'application était prévue pour septembre 2002;

et d'inviter les ressources internes de la Commission scolaire, de concert avec les milieux-écoles visés, à soumettre au Conseil des commissaires toute nouvelle hypothèse facilitant l'aménagement dans les écoles des secteurs centre et ouest, de l'horaire à convenir par ces dernières.

Votent en faveur : 17  
Votent contre : 0  
S'abstiennent de voter : 2

La proposition est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Le président, monsieur Gabriel Ducharme, désire remercier toutes les personnes qui se sont impliquées dans ce dossier.

## 6.2 Emprunt à long terme / autorisation et modalités / 6 325 000 \$

Le directeur du Service des ressources financières, monsieur Pierre Charland, présente le dossier susmentionné.

ATTENDU QU'il est opportun qu'un emprunt au montant de 6 325 000 \$ soit contracté auprès de Financement-Québec (la «Société»);

ATTENDU QU'il est opportun que le Conseil des commissaires de la COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES (la «*commission scolaire*») autorise cet emprunt et en approuve les modalités;

**C-060-12-01** Il est proposé par madame Suzanne Chartrand :

1. QUE la commission scolaire soit autorisée à emprunter une somme de 6 325 000 \$ auprès de la Société (l'«*emprunt*») et à conclure à cette fin une convention de prêt dont un projet est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
2. QUE la commission scolaire approuve les modalités de l'emprunt qui paraissent aux Annexes A et B jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
3. QU'aux fins de constater l'emprunt, la commission scolaire soit autorisée à souscrire en faveur de la Société un billet au montant de 6 325 000 \$ dont un projet est joint en annexe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
4. QU'une demande soit faite au ministre de l'Éducation du Québec de déterminer les modalités de l'emprunt et d'accorder, au nom du gouvernement du Québec, une subvention à même les crédits votés annuellement à cette fin par le Parlement pour pourvoir au paiement en capital et intérêts dudit emprunt;
5. QU'aux fins de garantir le paiement en capital et intérêts de l'emprunt, la commission scolaire soit autorisée à consentir en faveur de la Société une hypothèque mobilière sans dépossession portant sur la subvention qui lui sera accordée par le ministre de l'Éducation, au nom du gouvernement du Québec, et à conclure à cette fin un acte d'hypothèque mobilière dont un projet est joint en annexe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
6. QUE les projets de convention de prêt, d'acte d'hypothèque mobilière et de billet annexés au procès-verbal de cette assemblée soient approuvés et que n'importe lequel du président, de la secrétaire générale, de la directrice générale, du directeur général adjoint ou du directeur du Service des ressources financières de la commission scolaire, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soient autorisés pour et au nom de la commission scolaire, à signer la convention de prêt, l'acte d'hypothèque mobilière et le billet à intervenir, à y consentir à toutes clauses et garanties non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes, à recevoir le produit net de l'emprunt, à en donner bonne et valable quittance, à livrer le billet précité à la Société et à poser tous actes et à signer tous autres documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes.
7. QUE la présente résolution remplace toutes les résolutions antérieurement adoptées pour les mêmes fins.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **6.3 Emprunt à long terme / autorisation et modalités / 6 884 000 \$**

Le directeur du Service des ressources financières, monsieur Pierre Charland, présente le dossier susmentionné.

ATTENDU QU'il est opportun qu'un emprunt au montant de 6 884 000 \$ soit contracté auprès de Financement-Québec (la «Société»);

ATTENDU QU'il est opportun que le Conseil des commissaires de la COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES (la «*commission scolaire*») autorise cet emprunt et en approuve les modalités;

**C-061-12-01** Il est proposé par monsieur Marc-André Lehoux :

1. QUE la commission scolaire soit autorisée à emprunter une somme de 6 884 000 \$ auprès de la Société (l'«*emprunt*») et à conclure à cette fin une convention de prêt dont un projet est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
2. QUE la commission scolaire approuve les modalités de l'emprunt qui paraissent aux Annexes A et B jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
3. QU'aux fins de constater l'emprunt, la commission scolaire soit autorisée à souscrire en faveur de la Société un billet au montant de 6 884 000 \$ dont un projet est joint en annexe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
4. QU'une demande soit faite au ministre de l'Éducation du Québec de déterminer les modalités de l'emprunt et d'accorder, au nom du gouvernement du Québec, une subvention à même les crédits votés annuellement à cette fin par le Parlement pour pourvoir au paiement en capital et intérêts dudit emprunt;
5. QU'aux fins de garantir le paiement en capital et intérêts de l'emprunt, la commission scolaire soit autorisée à consentir en faveur de la Société une hypothèque mobilière sans dépossession portant sur la subvention qui lui sera accordée par le ministre de l'Éducation, au nom du gouvernement du Québec, et à conclure à cette fin un acte d'hypothèque mobilière dont un projet est joint en annexe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
6. QUE les projets de convention de prêt, d'acte d'hypothèque mobilière et de billet annexés au procès-verbal de cette assemblée soient approuvés et que n'importe lequel du président, de la secrétaire générale, de la directrice générale, du directeur général adjoint ou du directeur du Service des ressources financières de la commission scolaire, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soient autorisés pour et au nom de la commission scolaire, à signer la convention de prêt, l'acte d'hypothèque mobilière et le billet à intervenir, à y consentir à toutes clauses et garanties non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes, à recevoir le produit net de l'emprunt, à en donner bonne et valable quittance, à livrer le billet précité à la Société et à poser tous actes et à signer tous autres documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes.
7. QUE la présente résolution remplace toutes les résolutions antérieurement adoptées pour les mêmes fins.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **6.4 Santé et sécurité au travail / taux de cotisation / année 2002**

Le directeur du Service des ressources financières, monsieur Pierre Charland, présente le dossier susmentionné.

Considérant le rapport produit par la firme Gestion dossiers santé-sécurité;

**C-062-12-01** Il est proposé par monsieur Alain Langlois d'accepter la recommandation de maintenir la limite de neuf (9) fois le salaire assurable assujetti à la CSST pour l'année 2002;

Et d'autoriser le directeur du Service des ressources financières, monsieur Pierre Charland, à signer pour et au nom de la Commission scolaire des Patriotes les documents exigés par la Commission de la santé et de la sécurité du travail.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **6.5 Budget des établissements 2001-2002 / approbation**

Le directeur du Service des ressources financières, monsieur Pierre Charland, présente le dossier susmentionné.

Considérant les dispositions de l'article 276 de la Loi sur l'instruction publique;

**C-063-12-01** Il est proposé par monsieur Yvan Noël d'approuver le budget des services de garde de l'Aquarelle, De Montarville, Saint-Denis et Arc-en-ciel apparaissant à l'annexe ACC-010-12-01;

de maintenir l'autorisation au directeur de l'école Saint-Mathieu à procéder aux dépenses requises pour le bon fonctionnement de l'école jusqu'à la présentation ultérieure des prévisions budgétaires de l'année scolaire 2001-2002;

d'accepter l'orientation d'équilibre budgétaire sur cinq ans proposée par la directrice du Centre de formation professionnelle.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **6.6 Cadre de référence pour le renouvellement des protocoles**

Le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur André Dubreuil, présente le dossier susmentionné.

Considérant le développement des services de garde ;

Considérant les nouveaux pouvoirs des conseils d'établissement ;

Considérant le sous-financement des dépenses d'entretien ;

Considérant les conflits d'horaires villes/services de garde/écoles ;

Considérant que la Commission scolaire des Patriotes désire négocier ou renégocier progressivement les protocoles d'échange de services avec les organismes publics ;

Considérant l'importance de valider les calculs de ces coûts de revient ;

Considérant la recommandation de la direction générale ;

**C-064-12-01** Il est proposé par monsieur Alain Langlois d'adopter les orientations proposées pour encadrer la négociation des protocoles ;

de constituer un groupe de travail composé de trois cadres désignés par la direction générale et de quatre commissaires ayant pour mandat de valider les calculs de ces coûts de revient et de faire rapport au Conseil des commissaires au plus tard à la séance de mars 2002 ;

de désigner les commissaires suivants pour siéger sur ce comité, soit madame Lucie Legault et messieurs Gabriel Ducharme, Yvan Noël, Yves Ballard et Marc-André Lehoux.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **6.7 École de la Roselière / addenda au bail de location**

La secrétaire générale présente le dossier susmentionné.

Considérant la nécessité de modifier le bail de location de l'Édifice Très-Saint-Cœur-de-Marie (aujourd'hui école de la Roselière) ;

Considérant l'entente de principe intervenue à cet effet entre la Commission scolaire des Patriotes et la Corporation des parents de l'école de la Roselière à pédagogie Waldorf, le 22 octobre 2001 ;

**C-065-12-01** Il est proposé par madame Luce Deschênes Damian d'adopter l'addenda numéro 1 au bail de location de l'Édifice Très-Saint-Cœur-de-Marie (aujourd'hui école de la Roselière) tel que déposé à l'annexe ACC-011-12-01 et d'autoriser le président et la directrice générale à signer tous les documents requis pour et au nom de la Commission scolaire des Patriotes.

Madame Lucie Legault s'abstient de voter.

La proposition est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

### **6.8 Amendement à la résolution C-172-02-01 / conseillère en gestion de personnel**

Le directeur du Service des ressources humaines, monsieur Jean-Guy Brais, présente le dossier susmentionné.

Considérant les intentions de départ à la retraite annoncées au cours de la prochaine année chez le personnel cadre du Service des ressources humaines;

Considérant la recommandation positive du directeur du Service des ressources humaines à la suite de la période de probation de madame Marie-Renée Foisy;

Considérant la recommandation positive de la directrice générale;

**C-066-12-01** En conséquence, il est proposé par madame Line Tessier que le statut excédentaire du poste de conseillère en gestion du personnel occupé par madame Marie-Renée Foisy et confirmé par la résolution n° C-171-02-01 soit modifié pour en faire un poste à statut régulier en date de ce jour;

Que la période d'engagement de madame Marie-Renée Foisy commence le 12 février 2001 et ce, pour une période indéterminée comme dans le cas de tout le personnel d'encadrement de la Commission scolaire des Patriotes, le tout conformément au Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **6.9 École de la Pommeraie / projet de bail de location pour l'installation d'une antenne et d'un cabinet d'équipement**

Le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur André Dubreuil, présente le dossier susmentionné.

Considérant la demande de la Régie intermunicipale de police Vallée-du-Richelieu ;

Considérant que l'école de la Pommeraie dispose de l'espace requis ;

Considérant que cette installation facilitera le maintien de l'ordre public ;

Considérant que les coûts d'installation et d'entretien seront assumés par la Régie intermunicipale de police Vallée-du-Richelieu ;

**C-067-12-01** Il est proposé par madame Anne-Marie Loiselle d'approuver le projet de bail de location déposé à l'annexe ACC-012-12-01 et d'autoriser le président et la directrice générale à signer ledit bail.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **6.10 Protocole d'entente d'utilisation des locaux de l'école du Parchemin avec la Ville de Carignan**

Le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur André Dubreuil, présente le dossier susmentionné.

Considérant le projet de protocole d'entente pour l'utilisation des locaux à des fins récréatives, culturelles et sportives à l'école du Parchemin à intervenir entre la Commission scolaire des Patriotes et la Ville de Carignan;

Considérant la résolution 01-11-389 du Conseil municipal de la Ville de Carignan, datée du 6 novembre 2001;

Considérant l'approbation du conseil d'établissement de l'école du Parchemin;

**C-068-12-01** Il est proposé par madame Luce Deschênes Damian d'adopter le projet de protocole d'entente pour l'utilisation des locaux à des fins récréatives, culturelles et sportives à l'école du Parchemin entre la Commission scolaire des Patriotes et la Ville de Carignan, lequel est déposé à l'annexe ACC-013-12-01 et fait partie intégrante de la présente résolution.

Que le président et la directrice générale soient autorisés à signer ledit document.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **6.11 École secondaire du Mont-Bruno / terrains excédentaires**

Le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur André Dubreuil, présente le dossier susmentionné.

**C-069-12-01** Il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin de refuser l'offre d'achat du courtier immobilier ImmoFocus Inc., relative à des terrains excédentaires situés à proximité de l'école secondaire du Mont-Bruno.

Votent en faveur : 18

S'abstient de voter : 1

La proposition est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

#### **6.12 Convention générale pour l'utilisation de certains services et locaux à des fins administratives, communautaires, éducationnelles, culturelles et de loisirs**

Le directeur général adjoint, monsieur Serge Dubé, présente le dossier susmentionné.

Considérant le projet de «Convention générale pour l'utilisation de certains services et locaux à des fins administratives, communautaires, éducationnelles, culturelles et de loisirs» pour les écoles primaires et l'école secondaire de la Ville de Boucherville, à intervenir entre la Commission scolaire des Patriotes et la Ville de Boucherville;

Considérant l'approbation du conseil d'établissement des écoles de la ville de Boucherville;

**C-070-12-01** Il est proposé par monsieur Pierre Diamond d'adopter le projet de «Convention générale pour l'utilisation de certains services et locaux à des fins administratives, communautaires, éducationnelles, culturelles et de loisirs» entre la Commission scolaire des Patriotes et la Ville de Boucherville, lequel est déposé à l'annexe ACC-014-12-01 et fait partie intégrante de la présente résolution;

d'annuler la «Convention générale pour l'utilisation de certains services et locaux à des fins administratives, communautaires et culturelles et de loisirs» intervenue le 18 octobre 1994 entre la Ville de Boucherville et la Commission scolaire de l'Eau-Vive;

d'autoriser le président et la directrice générale à signer ledit document.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **7. INFORMATION :**

#### **7.1 Rapport annuel 2000-2001 / dépôt**

La secrétaire générale dépose le rapport annuel 2000-2001 de la Commission scolaire des Patriotes.

#### **7.2 Ententes de scolarisation et autres mouvements de l'effectif scolaire / année 2001-2002**

Un document est déposé pour information.

#### **7.3 Consultation relative à la prochaine négociation des conventions collectives**

Le directeur du Service des ressources humaines, monsieur Jean-Guy Brais, présente et commente les résultats de la consultation de la FCSQ relative à la prochaine négociation des conventions collectives.

#### **7.4 Programme «Une école ouverte sur son milieu»**

Le directeur du Service des ressources éducatives, monsieur Louis Laliberté, transmet des informations relativement à l'état des demandes présentées dans le cadre du programme «Une école ouverte sur son milieu».

### **7.5 École secondaire Polybel / demande de subvention à la mesure «vice de construction»**

Le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur André Dubreuil, fait état de la réponse du ministère de l'Éducation dans ce dossier.

### **7.6 Inventaire des terrains de la Commission scolaire des Patriotes / état de situation**

Le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur André Dubreuil, fait état des travaux en cours concernant l'inventaire des terrains de la Commission scolaire des Patriotes.

### **7.7 Services de garde / rapport du vérificateur général**

Le directeur du Service des ressources humaines, monsieur Jean-Guy Brais, dépose quelques documents ayant trait au sujet en titre. Il précise aussi que des données relatives à la Commission scolaire des Patriotes seront disponibles prochainement. Le sujet sera repris à la séance du Conseil de février 2002.

## **8. AFFAIRES DIVERSES**

Néant.

## **9. PAROLE AU PUBLIC**

Madame Denise Tremblay, présidente du Comité de parents, désire remercier le Conseil pour sa décision dans le dossier de modification à l'horaire des élèves.

## **10. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL**

Madame Francine Charbonneau désire souligner la participation et l'excellence d'élèves de trois de nos écoles secondaires au «Sommet 2001».

**C-071-12-01** Il est proposé par monsieur Alain Langlois que des félicitations soient adressées aux élèves et au personnel ayant participé au «Sommet 2001», les 30 novembre, 1<sup>er</sup> et 2 décembre 2001.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**C-072-12-01** Il est proposé par madame Hélène Roberge de souligner de façon tangible l'implication de nos bénévoles dans les écoles, dans le cadre de l'Année internationale des bénévoles.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## **11. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**C-073-12-01** À 22 heures, il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin de lever la présente séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

---

président

---

secrétaire générale

SS/ag